

COMMUNIQUE

Paris, 23 novembre 2010

PUBLICATION DU DECRET N°2010-1366 DEFINISSANT LES MODALITES DE LABELLISATION DE L'OFFRE LEGALE.

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet a pour mission d'encourager au développement de l'offre légale (art. L 331-23 du code de la propriété intellectuelle) et attribue à ce titre un **label** aux offres s'engageant à respecter les droits d'auteur. Le décret **n°2010-1366** définit les **conditions générales** dans lesquelles la Haute Autorité peut délivrer un tel label.

Label

La **labellisation de l'offre** légale par l'Hadopi a pour objectif de permettre au grand public d'**identifier clairement et rapidement** le caractère légal des offres en ligne de contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle.

Décret

Le décret n°2010-1366 relatif à la labellisation des offres et des services de communication au public en ligne et à la régulation des mesures techniques de protection et d'identification des œuvres et objets protégés par le droit d'auteur a été publié au Journal Officiel le 13 novembre 2010.

La publication de ce décret permet à l'Hadopi d'initier et de mettre en place les procédures de labellisation des offres légales.

L'Hadopi **invite toutes les plateformes** susceptibles d'être candidates à la labellisation à **se rapprocher d'elle** en écrivant à l'adresse suivante : label-ol@hadopi.net.

Contact presse : Aurore Giovannini, presse@hadopi.fr, www.hadopi.fr